ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise**

CABINET DE DIRECTION

Affaire suivie par :

Ouardia SEDRATI
Conseillère technique - Projets culturels

☎ : 01.79.81.21.59

Mél : ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

Jacques-Emmanuel DAUGE
Inspecteur d'académie – Directeur académique adjoint

Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex

Diffusion :
Pour attribution : ***A*** Pour Information : ***I***

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

Nature du document :
☐Nouveau
☐Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	p. 1 à 5
Annexe	p.
Total	p.

Osny, le 21 septembre 2023

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale du Val d'Oise

à

Mesdames, Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames, Messieurs les Principaux

Objet : Campagne d'inscription au dispositif « Collège au Cinéma » dans le département du Val-d'Oise 2023/2024

Référence(s) :

POINTS CLES : Inscription sur l'application ADAGE
CALENDRIER : Les inscriptions en ligne ont débuté le 12 septembre 2023 et se clôtureront le 30 septembre 2023.
CONTACT en cas de difficultés : Ouardia SEDRATI Conseillère technique - Projets culturels ☎ : 01.79.81.21.59 Mél : ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

J'ai l'honneur de vous informer que le dispositif départemental « Collège au Cinéma en Val d'Oise », piloté par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise et le Conseil départemental du Val-d'Oise, avec l'association Écrans VO, CANOPE 95, le Rectorat de Versailles (DAAC) et avec le soutien de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles de l'Ile-de-France), est reconduit pour l'année scolaire 2023/2024.

Le dispositif national « Collège au cinéma »

Dispositif national et interministériel d'éducation à l'image, *Collège au cinéma* a pour ambition de favoriser les apprentissages en les reliant à des œuvres filmiques, d'éveiller les collégiens à la richesse de la création cinématographique et de les ouvrir sur le monde. Les partenaires de cette opération sont le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le Ministère de la Culture et de la communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Fédération nationale des cinémas français et les collectivités territoriales. Ce dispositif, mis en œuvre nationalement par l'association L'Archipel des Lucioles, s'inscrit dans la politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle définie par la circulaire académique de référence, datée du 21 avril 2023.

Ce dispositif partenarial a pour vocation de faire découvrir aux collégiens des films de qualité, français ou étrangers, classiques ou contemporains, sur le grand écran d'une salle de cinéma. Grâce à l'accompagnement pédagogique mis en œuvre par l'Éducation nationale et au soutien du Conseil départemental en matière d'éducation à l'image, les élèves vivent une expérience sensible en rencontrant ces œuvres dans un espace de partage et de sociabilité, acquièrent les bases d'une culture cinématographique et développent leur sens critique.

Dans la continuité souhaitée d'une éducation à l'image tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, *Collège au cinéma* succède à *École et cinéma* et précède *Lycéens et apprentis au cinéma*. Le dispositif constitue un support privilégié pour le développement de projets transdisciplinaires et inter-degrés, dans le cadre des enseignements. Il peut être enrichi par des actions menées en partenariat avec des structures culturelles, des artistes et des professionnels, et contribue à la mise en œuvre du « parcours d'éducation artistique et culturelle » défini par la circulaire nationale du 3 mai 2013.

La participation à *Collège au cinéma* repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des enseignants. Conduite sur le temps scolaire et inscrite au projet d'établissement, elle représente une partie importante de son volet artistique et culturel.

« Collège au cinéma » dans le Val d'Oise

Dans le Val-d'Oise, la mise en œuvre du dispositif est confiée à la direction de la culture (DC) du département du Val-d'Oise, à l'association Écrans VO et à la DSDEN du Val-d'Oise, avec CANOPE 95 et le Rectorat de Versailles (DAAC avec l'appui de l'EAFC).

La programmation

Un thème : *Destination Liberté*

Deux programmations de films sont proposées, selon le niveau de classe. La programmation des 6ème / 5ème est identique à celle des classes de CM1 et CM2 engagées dans *Ecole et cinéma*.

Classes	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre
6ème/5ème	*Chicken Run* de Nick Park et Peter Lord, Grande-Bretagne, VOSTF	*La vallée des loups* de Jean-Michel Bertrand, France	*Wadjda* de Haifaa El-Mansour, Arabie saoudite VOSTF
4ème/3ème	Film commun C3/ C4	*Gagarine* de Fanny Liatard et Jérémy Trouille, France	*The Rider* de Chloé Zhao, USA 2018 VOSTF

L'inscription au dispositif

Les établissements demandent leur inscription à *Collège au cinéma* en ligne, en se connectant à l'application ADAGE, application dédiée à l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Le chef d'établissement désigne un enseignant coordonnateur, qui sera un interlocuteur direct de la salle de cinéma partenaire et du groupe de pilotage. Il lui confie le statut de « rédacteur de projets » sur ADAGE.

Le nombre de classes est au minimum de 2 classes (d'un même cycle) par établissement. Ce nombre pourra être augmenté si l'inscription s'associe à un projet cinéma ou un projet lié au projet d'établissement. Une demande argumentée (lettre d'intention pédagogique) doit dans ce cas figurer dans l'inscription en ligne sur ADAGE avant le 30 septembre 2023.

Cette brève lettre d'intention pédagogique donnera les orientations et les volontés pédagogiques de l'équipe enseignante (partenariat avec la salle de cinéma, participation justifiée de tout un cycle ou niveau de classe, participation au festival départementale « Image par Image », projet de pratique cinématographique notamment dans le cadre d'un projet ACTE, ciné-club, etc...).

Le conseil départemental prendra à sa charge un nombre de classe équivalant à 8000 élèves sur le département. Les collèges sont autorisés à financer par eux-mêmes des classes qui ne seraient pas prises en charge par le conseil départemental au tarif de 8,40€ par élève (2,80€ par projection). Le pass culture ne peut pas être mobilisé dans le cadre de ce dispositif

Le calendrier

Les inscriptions se font sur l'application ADAGE et doivent être réalisées entre le 12 septembre 2023 et le 30 septembre 2023 ADAGE par le chef d'établissement.

Engagements

En s'inscrivant à « Collège au cinéma », chaque établissement s'engage à :

- Respecter la Charte « Collège au cinéma 95 » ;
- Organiser les projections pour l'ensemble des films du programme avec la salle de cinéma partenaire ;
- Permettre aux enseignants de suivre la formation obligatoire ;
- Faciliter le travail pédagogique mené en classe et en interdisciplinarité ;
- Renseigner le bilan pédagogique sur ADAGE.

La formation

Rappel: il n'est pas nécessaire de procéder à l'inscription des enseignants à la formation obligatoire. L'inscription sur l'application ADAGE vaut inscription automatique aux projections-conférences et à la journée de bilan (clôture).

La formation des enseignants constitue une condition indispensable à la réussite du dispositif. Ce temps de travail privilégié permet aux enseignants de développer leurs compétences, de préparer la réception des films par les élèves et d'en élaborer l'exploitation pédagogique.
La formation comprend deux dispositifs :

- un dispositif obligatoire
- un dispositif d'approfondissement

« Collège au cinéma 95 », projections-conférences (durée 15 heures)

Seront convoqués les enseignants inscrits dans l'application ADAGE. Avant la projection avec les élèves, les enseignants voient ainsi les 3 films de la programmation en salle et bénéficient des éclairages proposés par des spécialistes du cinéma afin de préparer leur travail pédagogique.

- Film commun 6e/5e/4e/3e : Présentation et projection le jeudi 12 octobre 2023 de 9h à 17h au théâtre Paul Éluard de Bezons.

- 6ème/5ème : Présentation et projections des deux films 6/5 le mardi 7 novembre 2023 de 9h à 17h au, présentation par Claudine Le Pallec-Marand.

- 4ème/3ème : Présentation et projections des deux films 4/3 le jeudi 9 novembre 2023 de 9h à 17h au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône, présentation par Martin Drouot.

Un dispositif d'approfondissement
Les enseignants peuvent s'inscrire en complément à l'une des formations suivantes :

- « Collège au cinéma-Des questions de cinéma » : session de 2 jours à la Cinémathèque française, en appui sur la programmation académique, animée par des universitaires et des professionnels du cinéma.
- « Fenêtre ouverte sur le cinéma » : session de 2 jours à la Cinémathèque française autour de l'exposition automnale du partenaire
- « Petite fabrique du film » : session de 3 jours de pratique cinématographique.

Les outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants

1. Les documents édités par le CNC :

Vous trouverez sur le site du CNC (https://www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/college-au-cinema/catalogue-college-au-cinema) :

- Un livret pédagogique à destination des enseignants pour chaque film
- Une fiche de présentation de chaque film à destination des élèves.

2. Padlet de référence
(https://fr.padlet.com/Pole_Education_Artistique_Culturelle_DSDEN95/CINEMA_EN_95)

-
- La programmation 2023-2024 et les bandes annonces des films.
- La présentation du dispositif « Collège au cinéma » 2023-2024 sous forme de calendrier
- Les partenaires
- Des documents pédagogiques, en format pdf, édité par CANOPE 95, mis également à disposition des enseignants sur le site de CANOPE
- Des productions de classes

3. Des sites à consulter :

- Le site de l'association partenaire Ecrans VO (***https://ecransvo.org***), notamment pour le festival *Image par image*, *Jouer au cinéma*, etc.
- Le site Transmettre le cinéma (http://www.transmettrelecinema.com)
- Le site Nanouk (https://www.passeursdimages.fr/nanouk)
- Le site de CANOPE 95 (podcasts de conférences de la journée projection-conférence...) http://www.reseau-canope.fr/atelier-val-d-oise/cinema/

Contacts

Pour contacter les coordonnateurs et opérateurs départementaux :

Yves BOUVERET, Écrans VO, coordonnateur Cinéma
Courriel : ecrans.vo@valdoise.fr

Trang LE SONG, Écrans VO, chargée de communication et de médiation
5 avenue de la Palette - bâtiment J-Lemercier - 95000 Cergy
Tél: 01 34 25 37 14 -
Courriel : ***ECRANSVO.COMMUNICATION@GMAIL.COM***

Ouardia SEDRATI, coordonnatrice Éducation nationale
Chargée de mission EAC
Direction des services départementaux de l'éducation nationale – immeuble le Président – 2A Avenue des Arpents – 95520 Osny
Tél. : 01.79.81.21.59 - Courriel : ouardia.sedrati@ac-versailles.fr

Mathieu RASOLI, DAAC adjoint, conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel
Délégation académique à l'action culturelle
3, bd de Lesseps – 78017 Versailles cedex
Tél. : 01 30 83 45 64 – Courriel : mathieu.rasoli@ac-versailles.fr

Nathalie Larue-Gilbert, chargée de mission EAC, service des Publics
Direction de la Culture, Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du parc - bâtiment F - 95032 Cergy-Pontoise Cedex
Courriel : nathalie.larue-gilbert@valdoise.fr

CANOPE 95
Maison départementale de l'éducation
23 avenue de Chennevières - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Je vous remercie par avance de votre investissement au service de la réussite et du rayonnement de ce dispositif, pour le plus grand bénéfice des élèves.

Jacques-Emmanuel DAUGE